

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
Séance du 10 novembre 2022

L'an Deux Mille Vingt Deux et le Dix Novembre à 17H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 04 novembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET** : Projet de réalisation d'une salle des sports à Tavarìa.

**PRESENTS** : Paul-Marie BARTOLI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Virgile CAVALLI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE, Margaux ROBINET-MONDOLONI, Elisabeth TABERNER.

**PROCURATIONS** : Michel COLONNA à Jean-Baptiste OLLANDINI, Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Thierry GIRASCHI à Ghislaine ETTORI, Paul PETRELLI à Ange-François LEANDRI, Angélique PIANELLI-CASANOVA à Myriam PUTHOD-HONORE, Christine PINNA à Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, François-Joseph SCANAVINO à Alain FAGGIANI, Lydia WARTON à Santa DUVAL.

**ABSENTS** : Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2241-1 à L.2241-7 ;

Vu la délibération du 14 décembre 2021 retirée par délibération du 08 avril 2022 ;

Considérant le nombre important d'activités développées au gymnase du quartier de la Plaine qui est sur fréquenté et totalement saturé.

Considérant que les locaux du centre d'hébergement St Joseph actuellement utilisées pour des activités sportives et ludiques (Danse etc...) seront désormais occupé par l'ALSH.

Afin de répondre aux besoins en infrastructures sportives et ludiques faisant cruellement défaut, la Commune projette de réaliser une structure pouvant accueillir la pratique du Futsal, du Futnet, du tennis paddle et autres...

A cet effet, la Commune souhaite récupérer la parcelle N° B 485 située au lieu-dit Tavarìa d'une superficie de 3216 m2, dont elle est propriétaire, afin d'y édifier une salle des sports et d'activités ludiques.

Etant ici précisé qu'il conviendra, avant d'entrer en phase de réalisation, d'attendre que soit purgé le contentieux pendant devant la juridiction pénale entre l'Etat et la Sarl Valinco Foot Sports Loisirs, bénéficiaire d'un bail sur cette parcelle communale.

Ce projet pourra s'inscrire dans le cadre du « Plan 5000 équipements de proximité » piloté par le Ministère des Sports et déployé par son opérateur l'Agence Nationale des Sports.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la création d'une salle des sports à Tavarìa.
- **AUTORISE** le Maire à déposer le permis de construire.
- **CHARGE** le Maire de solliciter les subventions auprès des différents partenaires (Etat, Collectivité de Corse, etc...), afin d'établir le plan de financement.

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte, le : 14.11.2022
Publication électronique de l'acte exécutoire, le : 16.11.2022

Fait à PROPRIANO, le 10 novembre 2022

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance



Elisabeth TABERNER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20221110-2022-069-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 14/11/2022

